

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11/12/2018 à 20 h 30

Présents : Chantal Chaix, Angélique Euloge, Marie-Estelle Gauthier, Isabelle Morineaud, Emilie Drouet, Martial Baille, Lionel Crespy, Gilbert Lombard, Christian Trabuc, Patrick Ronin.

Absents excusés : Sébastien Bonneau, Alain Martinez (Pouvoir Chantal CHAIX).

Secrétaire de séance : Emilie Drouet.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 novembre 2018**
Approuvé à l'unanimité

- **Annulation de la régie de recettes « activités des aînés » au 31/12/2018**
L'activité des aînés sera gérée par le CCAS à partir du 01/01/2019 ce qui engendre l'annulation de sa régie à compter de la même date.

- **SIVU Salignac Entrepierres Modification du périmètre et des statuts :**
Madame le Maire nous explique que le SIVU Salignac Entrepierres a délibéré le 21/02/2018 pour modifier son périmètre et ses statuts afin de tenir compte de la prise en charge directe de la gestion du réseau provenant de la source de la Pinole. (Cette dernière dessert Authon, St Geniez, Valernes, une partie de Sisteron et Entrepierres et Salignac) Lorsque ce réseau a été mis en place, la communauté de communes de Sisteron a conventionné avec le SIVU SE pour l'entretien du tronçon commun. Depuis le 02/05/2018, la communauté de communes SISTERON BUECH a restitué la compétence eau potable aux communes adhérentes.
Il est donc nécessaire de désigner la collectivité qui prendra en charge le tronçon commun. Des réunions avec les élus concernés ont eu lieu.
L'extension du périmètre du SIVU Salignac Entrepierres aux communes d'Authon St Geniez Sisteron et Valernes, ainsi que sa propre transformation « à la carte » serait une solution pour la gestion de ce réseau.
Les nouveaux statuts du SIVU SE allant en ce sens nous sont distribués.
Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'extension du périmètre aux communes citées plus haut et les nouveaux statuts du SIVU SE à compter du 01/01/2019.
Les délégués suivants ont été élus à bulletin secret à l'unanimité :
 - 1^{er} titulaire : Mr TRABUC
 - 2^{ème} titulaire : Mme CHAIX
 - Suppléante : Mme MORINEAUD
 -

- **Travaux sur voirie communale**
 - **Rendu étude ingénierie Territoriales 04**
 - **Demande de subvention DETR 2019**

Madame le maire nous explique qu'une étude a été commandée auprès du service d'ingénierie du Conseil Départemental 04 afin de recenser les travaux à réaliser sur les voies communales et établir une programmation de ces travaux sur une période de 2 ans.

Nous prenons connaissance de l'étude qui pour chaque zone indique un code de priorité et le coût de la rénovation. Ce dernier s'élève à 186000€ pour l'année 2019 et 132000€ pour 2020.

Mme le maire propose de solliciter une DETR (50%) au titre des aménagements de village, une subvention du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC (5.9%) et des amendes de police (10000€) soit un autofinancement de 38.74% (72300€).

La réalisation du programme de travaux sur la voirie, le plan de financement ainsi que les sollicitations aux diverses subventions sont adoptés à l'unanimité.

- **ASA d'irrigation Salignac Entrepierres Prolongation du bail de location du local administratif**

Mme le Maire nous expose que la convention de mise à disposition d'un local à usage administratif à l'ASA d'irrigation Salignac Entrepierres arrive à expiration au 31/12/2018. Le président de l'ASA a sollicité une prolongation jusqu'au 30/06/2019 en attendant de trouver un nouveau local.

Ce qui est accepté par l'ensemble du conseil.

- **Amortissement biens budget assainissement virement de crédit**

Il est exposé aux membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit sur le budget assainissement pour effectuer des opérations comptables d'amortissement des biens pour un montant de 2186€. Cela est accepté à l'unanimité. Il nous est indiqué également qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget principal 2018 pour un montant de 16697.55€ afin d'intégrer des frais d'étude aux travaux auxquels ils se rapportent. Cela est accepté à l'unanimité.

- **Plan d'aménagement forêt communale 2018-2037.**

L'ONF a proposé un plan d'aménagement et il nous est demandé de voter l'acceptation de ce plan.

Après explications et débats, le conseil est partagé, 7 membres votent pour le plan dans son intégralité, 2 votent contre et un s'abstient.

Il nous est précisé que ce vote n'engage en rien la réalisation des travaux proposés.

- **Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance**

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et Approbation de l'attribution de compensation de l'exercice 2018.

Madame le maire nous informe que la CLECT a rendu son rapport définitif le 3 décembre 2018. Elle précise que les attributions définitives ont été réajustées afin de tenir compte entre autres des recettes et dépenses non identifiées initialement, des dépenses de la communauté de commune au titre de la compétence scolaire et périscolaire ainsi que de la correction de certaines erreurs.

Après en avoir exposé le contenu, le conseil a voté ce rapport à l'unanimité.